

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 22 (1934)

Heft: 427

Artikel: Pour la réadaptation des chômeuses

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-261530>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

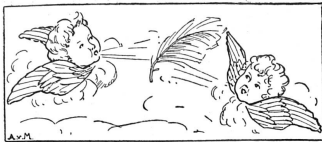
Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

patient travail. Peut-être notre tour de prendre date dans l'histoire viendra-t-il l'an prochain? ...

E. Gb.

ERRATUM. — Une erreur de copie, s'étant glissée dans le texte de la résolution du Comité contre la traite des femmes que nous avons publié dans notre précédent numéro, a rendu une phrase de celui-ci inintelligible. Au paragraphe 2, ligne 7, il faut lire «... prie le Conseil d'inviter les Gouvernements à maintenir l'abolition des maisons de tolérance... etc.», alors que nous avons publié par erreur «... d'inviter les Gouvernements à obtenir...», ce qui n'a aucun sens, puisqu'il s'agit de pays abolitionnistes souvent depuis longtemps. Nos lecteurs voudront bien rectifier.



DE-CI, DE-LA

Une nouvelle „consœur“.

Nous apprenons que la Comité Central de la Société d'Utilité publique des Femmes suisses a, lors de sa dernière séance, appelé Mme Hélène Scheurer-Demmler (Berne) aux fonctions de rédactrice de la *Feuille centrale* de l'Association, poste maintenant vacant du fait du décès si regretté de Mme J. Merz.

Tous nos vœux de bienvenue à Mme Scheurer-Demmler (dont le premier numéro de la *Feuille centrale* fait par elle se présente fort bien) dans la famille des rédactrices de journaux féminins suisses.

Pétite statistique.

Un amateur de chiffres s'est amusé à calculer à propos des récentes élections fédérales, que depuis 1848, 55 conseillers fédéraux ont siégé au Palais fédéral. Sur ce total 10 étaient Vaudois, 8 Zurichois et 6 Bernois, ceci en vertu du privilège que se sont octroyé ces cantons d'être toujours représentés au pouvoir exécutif; Neuchâtel a compté 4 de ses ressortissants dans ces hautes fonctions, alors que Genève, Tessin, Thurgovie, Argovie et Lucerne, ont dû se contenter de 3, Soleure, Saint-Gall, et les Grisons de 2, que 6 cantons n'ont été jusqu'à présent favorisés qu'une fois, et 7 jamais...

Et quel sera le canton duquel ressortira la première conseillère fédérale?...

Le droit au travail de la femme

La *Nation* (Lausanne), organe d'un groupement anti-démocratique, dans son numéro d'avril, et par la plume de son collaborateur E. A. C., prend à partie notre journal pour les «polémiques acerbes dont ses pages ont été remplies ces temps derniers, au sujet du droit au travail de la femme mariée».

Bien qu'affirmant que «personne ne songe à contester le droit d'un être humain, homme ou femme, marié ou non, à travailler en vue d'un gain possible», l'auteur de l'article en question trouve qu'en temps de chômage grave des restrictions s'imposent, et qu'il est naturel d'interdire le travail à la femme mariée dont le mari gagne suffisamment pour subvenir aux frais du ménage. Il ne tient nul compte, cela va sans dire, des statistiques nombreuses prouvant que, lorsqu'une femme mariée se livre à un travail rémunéré, c'est, le plus souvent, parce que le gain du mari ne suffit pas. Il prétend que les féministes «voient rouge» à l'idée qu'une femme mariée puisse se consacrer à son intérieur, et il les accuse d'afficher un tel mépris pour «ces simples, ces humble tâches, si nécessaires» qu'elles ne parviennent qu'à incalquer aux femmes le dégoût de leur labeur quotidien et qu'alors

La Femme et la Démocratie

GROUPEMENT GENEVOIS

Cours public en six leçons

sous la présidence de Mlle Emilie GOURD

Ce Cours a lieu tous les lundis, du 30 avril au 4 juin inclus, à 20 h. 30 à l'Ecole d'Etudes Sociales pour Femmes, rue Charles-Bonnét, 6

PROGRAMME

I^{re} leçon. LUNDI 30 AVRIL.

Introduction. — (La démocratie et ses principes essentiels. Liberté individuelle, liberté de pensée, de parole, de presse. Le principe du même droit pour tous) : La PRÉSIDENTE.

Aperçu de l'histoire de la démocratie suisse. — (Comment dès le début, elle a été basée sur un acte de libération et d'union de plusieurs communes, et sur leur inébranlable amour de l'indépendance et de la liberté, liens plus forts que ceux de la race, de la langue ou de la religion) : Mlle E. KAMMACHER, avocate, secrétaire romande du Groupement suisse. *Discussion.*

II^e leçon. LUNDI 7 MAI.

Le Groupement «La Femme et la Démocratie». — (Son origine, son but. Le «Programme commun des femmes suisses». Etude et discussion de ce programme) : Mme LEU'CH, présidente de l'Association suisse pour le Suffrage. *Discussion.*

III^e leçon. LUNDI 14 MAI.

La Dictature. — (Le système de la dictature, basé sur la force et la contrainte, dans lequel, à l'inverse de la démocratie, les dictateurs désignent les soi-disants élus du peuple) : M. Ernest BOVET, Secrétaire de l'Association suisse pour la S. d. N. *Discussion.*

IV^e leçon. MARDI 22 MAI (en raison du lundi de Pentecôte).

La situation de la femme dans les pays soumis à la dictature. — (Cette situation est bien inférieure à celle des femmes dans les démocraties, même là où elles ne possèdent pas encore tous leurs droits) : Mlle Ant. QUINCHÉ, avocate à Lausanne. *Discussion.*

V^e leçon. LUNDI 28 MAI.

Ce que doit être une démocratie : Mme Lydie MOREL, Dr ès-lettres. *Discussion.*

VI^e leçon. LUNDI 4 JUIN.

La situation actuelle et la démocratie. — (La tragique situation actuelle a-t-elle pour cause la décadence de la démocratie? ou les suites de la guerre ont-elles ébranlé certaines démocraties? : M. Edg. MILHAUD, prof. à l'Université de Genève. *Discussion.*

PRIX DU COURS : 1 séance Fr. 1.—. Les 6 séances Fr. 4.—

Cartes à l'entrée. Pour renseignements et programmes, s'adresser au Secrétariat romand Mlle E. Kammacher, avocate, 1, rue des Moulins.

il ne suffira certes pas d'un bulletin de vote pour calmer tous les mécontentements!!!...

On peut constater, par ce qui précède, que si E. A. C. a vu «les polémiques acerbes de ces derniers temps», il ne doit cependant pas être un lecteur assidu de notre journal, car il ignore vraiment tout de ce qui nous tient le plus à cœur: comment pourrait-il autrement nous accuser de mépriser le travail de la ménagère, de la mère de famille? Nous serions heureuses si toutes les femmes mariées avaient la possibilité de renoncer à travailler hors de chez elles, car nous savons ce que représente pour elles, de peines et de fatigues, la double charge du travail professionnel et du travail domestique; mais nous n'en continuerons pas moins à réclamer le droit au travail de la femme, car nous ne saurions admettre que, sous le fallacieux prétexte du chômage, chacun s'octroie le droit de discuter si telle ou telle femme, mariée ou non, a besoin de s'adonner à un travail rémunéré. Car, n'en déplaise à E. A. C., nous croyons à la valeur morale du travail, même si, comme il le prétend, des hommes et des femmes qui travaillent pour l'amour de ce qu'ils font, et non pas pour l'amour de ce qu'ils gagnent, constituent une rare exception. Et dans ces cas, nous nous demandons si cette femme mariée qui, au dire de E. A. C. toujours, ne voit dans le «droit au travail que le droit au luxe et le moyen d'aller au cinéma dans la semaine, au dancing le dimanche, de porter des bas soie artificielle,

des manteaux de lapin-loutre et des perles fausses» pourra vraiment, en restant chez elle remplir son rôle de «maîtresse de maison, de ménagère, d'économiste et d'éducatrice?». H. Z.

Beaux-Arts

A Lausanne est visible jusqu'au 13 mai, dans une des salles du Comptoir suisse, l'exposition itinérante de la Société suisse des Beaux-Arts; le jury, qui figure Mme Métevin-Gilliard (Genève), a eu fort à faire à examiner 1400 œuvres, dont il n'a retenu que 374, huiles, aquarelles, gravures, sculptures, envoyées par 183 artistes, dont 54 femmes. Plus du tiers des exposants sont des femmes; la proportion est honnête.

Tout en n'aimant guère cet arbitraire qui fait mettre à part la peinture des femmes, — alors qu'il n'y a, pour l'amateur, que la bonne peinture, sans distinguer le sexe de l'artiste, — il me faut bien, pour le *Mouvement Féministe*, détacher quelques-unes des œuvres féminines. Elles sont nombreuses parmi les sculptures, et cela est assez nouveau: il y a les petites filles de Georgette Bourgeois (Genève), *Marion*, d'Evelyne Gallay-Baron (Genève), le buste du professeur B., œuvre d'Elisabeth von Meyenbourg (Genève), sans parler des œuvres de nos confédérées bernoises ou zurichaises. Venons-en aux peintres et constatons qu'elles

elle gagne bien sa vie, mais quelle vie! Ayant échappé par miracle à une tentative d'empoisonnement, écourée plus que jamais, elle renonce à ce poste avantageux et quitte avec un regret ému le couple écossais qui l'hébergeait après des essais navrants dans des logis indigènes.

A côté de l'insatiable curiosité qu'excite en elle la diversité des races, des terres, des eaux, d'une faune et d'une flore follement abondantes et curieuses, comme par exemple aux Nouvelles-Hébrides, il y a, en effet, des points lumineux, çà et là, pour Alma Karlin; par exemple la rencontre de blancs qui l'accueillent, la soutiennent, l'entourent. Ce sont quelquefois des particuliers, des planteurs, mais, le plus souvent, des missions — en général allemandes, et où elle retrouve un peu de la patrie. Elle qui n'est point religieuse et demeure sceptique quant au succès des efforts que font les missionnaires parmi ces races primitives ancrées dans leurs croyances, et leurs coutumes barbares, — elle est pleine d'admiration et de gratitude à l'égard de ces hommes et de ces femmes qui, perdus dans une solitude hostile semée d'embûches à chaque pas, gardent inébranlables leur foi, leur énergie, leur joie et simple acceptation.

Particulièrement riches en aventures, ses pérégrinations dans les mers du Sud, où elle voyage d'une petite île à l'autre par les moyens les plus primitifs, quelquefois seule avec des indigènes fort dangereux, au milieu des récifs de corail, accablée par de violents accès de fièvre, trempée par les pluies tropicales, brûlée par le soleil, inondée par les va-

gues, si épuisée que seul un réflexe de son énergie foncière lui permet encore de s'intéresser aux innombrables curiosités qui l'entourent, de contempler les splendeurs de la végétation et des paysages.

L'argent n'arrive de nouveau plus d'Europe: c'est si loin! elle est si peu stable! les affaires marchent si mal là-bas! D'où le souci toujours renaissant: comment irai-je plus loin?... Elle arrive cependant à Java, espérant enfin, de retour dans la civilisation, échapper à la malchance qui la poursuit, se livrer en paix à ses chères recherches et à ses travaux littéraires et scientifiques de botanique, de zoologie, etc.

Que savons-nous, dit-elle ici, des tropiques avec leurs souffrances, leur fièvre, leur solitude, et à quel point ils transforment l'homme? N'étais-je pas devenue mélancolique en être méconnaissable? Car, si je bavardais, écrivais, riais, ce n'était là qu'une preuve de l'empire que j'avais sur moi-même. En réalité, rien ne me faisait plaisir. Telle la neurasthénie des tropiques, tant redoutée, et dont je ne me suis jamais complètement remise.

(A suivre.)

M.-L. PREIS.

Histoires policières¹

II. Née agente de police

Ce chien conquit pour nous une affection extrême au cours d'une expédition d'un jour dans les landes couvertes de bruyère. D'où il sortait, nous

¹ Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

n'en savions rien, car nous ne souvenions ni l'un ni l'autre du moment exact de son apparition. C'était un joli fox-terrier, tout jeune, bien élevé et très exubérant. Nous n'aurions pas craint de le garder avec nous, mais un chien plein de vie est un camarade de camp un peu dangereux; il avait, en effet, une façon de s'intéresser aux poules de la ferme voisine, de poursuivre les lapins, et de montrer une sympathie considérable au lever d'un faisain, qui ne laissait pas que de présager des désagréments.

— Rien d'autre à faire, me dit mon frère avec regret, que de le conduire au prochain poste de police, puisqu'il semble n'appartenir à personne ici.

Nous nous mîmes donc en route, nous deux et le chien, pour le village le plus voisin, éloigné de trois bons milles. Enchantée de cette promenade, cette petite bête était bien le plus exquis compagnon de route qu'on pût rêver, si bien que j'allai jusqu'à proposer à mon frère d'abandonner nos vacances sous la tente, et de rentrer en ville avec notre chien. Il me fixa d'un œil sévère et m'accusa de préméditer un vol.

Le poste de police du petit village était un cottage tout blanc, avec des retombées de roses sur sa façade, cachant presque l'inscription: *Police*. Une femme aux joues roses et aux mains ensoufflées nous ouvrit la porte. Nous expliquâmes notre affaire, tandis qu'elle nous examinait du coin de l'œil d'un air soupçonneux.

— Je ne peux pas le garder ici; allez à l'auberge, et dites que vous venez de ma part.

— Mais, Madame, c'est ici et non ailleurs que nous devons laisser cette bête...

— Oui, je sais, interrompit-elle, vous n'avez pas besoin de m'expliquer ce que je devrais faire, mais j'ai déjà en pension deux chiens et un chat. Ça me suffit. Et, du reste, je ne peux pas quitter mon poupon.

Nous nous regardâmes avec quelque perplexité, et j'allais proposer de prendre soin du bébé pendant qu'elle s'occuperait de chien, quand le visage de la femme s'illumina soudain.

— Ah! voilà Aggie. Elle en tout cas saura ce qu'il faut faire.

Nous nous attendions, sur la foi de cette exclamation, à voir poindre une femme énergique, décidée à prendre en mains nos difficultés. Mais non: ce fut une petite fille d'à peine huit ans qui nous apparut dans son tablier de cotonnade bleue. Ses yeux clairs nous considérèrent de la tête aux pieds. Puis, après cette évaluation, elle prit immédiatement la direction des événements. Empoignant fermement le collier improvisé du chien, elle dit à mon frère:

— Je vais le conduire à l'auberge et vous feriez bien de venir avec moi voir comment on l'y recevra. Allons...

Emboitant le pas à cette minuscule représentante de la loi et des bonnes mœurs, sans pouvoir chasser tout à fait l'impression désagréable que nous étions sous mandat d'arrêt! nous arrivâmes à l'auberge où nous fîmes au chien de mélancoliques adieux. La fillette au sarrau bleu s'occupa de toute l'affaire avec maîtrise et précision, allant jusqu'à prendre nos noms et notre adresse...

— Elle sait ce qu'elle a à faire, et le fait sans perdre de temps, dis-je à mon frère. Avec un peu d'entraînement, elle sera parfaite. Je me demande à quel âge on les admet?...

— Qui? où?... me demanda mon frère tout étonné.

Mais dans la police, voyons! Avez-vous jamais rencontré vocation plus évidente? Cette petite-là est née agente de police!...

(Librement traduit d'après *The Policewoman's Review* par J. V.)